

d'engager ma famille et tous mes frères catholiques à ne jamais faire usage de ces boissons enivrantes.

Je prie la sainte Vierge, mon saint patron et mon bon Ange gardien de faire agréer ces résolutions au Dieu des miséricordes et de m'obtenir la grâce d'être constamment fidèle.

J'accepte la croix de Jésus-Christ comme le symbole du sacrifice que je m'impose, ainsi qu'à ceux qui dépendent de moi.

Cet engagement est, de ma part, une résolution sincère, chrétienne et fondée sur l'espoir qu'elle sera grandement agréable à Dieu, utile à mon âme, ainsi qu'au bien spirituel de mon prochain.

Je m'engage encore à observer et à faire observer fidèlement dans ma famille, autant qu'il dépendra de moi, toutes les règles de la Société, telles qu'approuvées par l'autorité ecclésiastique.

Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de moi.

Marie, refuge des pécheurs, priez pour moi.

Vive Jésus! Vive sa croix!

RESPECT AU DRAPEAU!

C'ÉTAIT en 1861, alors que le grand Pie IX était en butte aux insultes de ses ennemis et que l'on commençait à lui ravir ses États. Les populations catholiques du Canada s'émurent, à cette nouvelle, aussi bien que celles de l'Europe. Elles tinrent, elles aussi, à montrer leur amour pour le Père commun des fidèles. Plusieurs centaines de jeunes gens s'inscrivirent parmi les "zouaves" et n'hésitèrent pas à traverser les mers pour voler à la défense du Saint-Père. Ils s'embarquèrent à Marseille, ayant à leur tête la bannière du Sacré-Cœur. Le quai était couvert de monde. Tandis que les nouveaux soldats du Pape se rendaient au bateau, quelques impies italiens se hasardèrent à les insulter, leur lançant quelques-uns de leurs propos favorables. Mal leur en fut. Le commandement avait été confié à Taillefer, ce héros désormais célèbre dans l'histoire du Canada. Il portait bien son nom, ayant une taille gigantesque et une force en proportion. Le capitaine Taillefer crut que c'était à lui que revenait le devoir de venger l'injure faite au drapeau. Après avoir patienté quatre ou cinq minutes, il s'avance droit vers le principal des insulteurs:—Que vous avons-nous fait, lui dit-il, pour que vous nous insultiez?—Ce n'est ni vous ni vos compagnons que je siffle, répondit l'Italien, c'est votre drapeau.—À ces mots, Taillefer se redresse.—Ah! dit-il, c'est notre drapeau que vous insultez! J'aurais pardonné une insulte adressée à moi seul, mais à notre drapeau, c'est autre chose; vous allez faire amende honorable,—Il dit, et, appuyant ses deux énormes

mains sur les épaules de l'insolent, il l'écrase en quelque sorte sous sa puissante étreinte et l'oblige, bon gré mal gré, à ployer le genou et, le front dans la poussière, à faire amende honorable au drapeau du Sacré-Cœur.

La foule applaudit... Tout confus, le mécréant jura,—un peu tard,—qu'on ne l'y reprendrait plus.



BILLET D'AFFILIATION A LA MESSE PERPETUELLE

JUNIORAT DE LA SAINTE-FAMILLE. — Saint-Boniface, Man. Canada.

En considération d'une offrande de 50 sous pour l'Œuvre des Vocations,

.....
a été inscrit dans le Registre de la Messe perpétuelle et est admis à participer aux mérites de 104 Messes par année—deux Messes chaque semaine—qui sont dites, et continueront de l'être aussi longtemps que subsistera le Juniorat de la Sainte-Famille, pour les vivants et les défunts dont les noms sont inscrits dans le Registre.

Vu et approuvé:

† ADELARD LANGEVIN, O. M. I.
Archevêque de St-Boniface.

St-Boniface, 2 novembre 1905.

Nous adressons ce billet à tous ceux qui nous envoient une offrande de 50 sous, pour l'Œuvre des Vocations. Adressez votre offrande à L'AMI DU FOYER, Saint-Boniface, Man.